

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019

Nombre de Conseillers	l'an deux mille dix-neuf
En exercice	23 le 14 mars à 20 heures
Présents	16 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)
Votants	17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2019

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, Mme Geneviève BRIENNON, Mme Michelle JOLY, M. Claude POUJET, Mme Nathalie LOUDOT, M. Michel LAMARQUE, Mme Nicole BOURDET, M. Patrick LAGARDE, M. James BILLARD, Mme Monique ROCHE, Mme Nathalie VIAL, Mme Nathalie TANGHE, M. Georges THORAL, M. Philippe BORDE, Mme Sandrine MELRO, M. Adelino MASSANO

Excusés : M. Paul PONCET procuration donnée à M. Claude POUJET, Mme Sylvie CHAZELLE, M. Jean-Marc CHATELARD

Absents : M. Gérard TARDY, Mme Carinne LEGUT, M. Mickaël PERRET, Mme Olympe MEUNIER

Secrétaire de séance : Mme Nicole BOURDET

---°°°---

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 février 2019

Le compte rendu du conseil municipal du 7 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

2/ Compte-rendu du conseil communautaire

Monsieur THORAL fait remarquer que le compte-rendu du 21 février 2019 n'a pas été diffusé.
Monsieur LAMARQUE répond qu'en effet la communauté de communes ne l'a pas encore finalisé.

Monsieur LAMARQUE évoque les principaux sujets du conseil communautaire du 21 février 2019 à savoir :

↳ Finances : la présentation du débat d'orientation budgétaire a donné lieu à un vote à l'unanimité. Les taux de fiscalité sont maintenus. Augmentation du coefficient multiplicateur de la TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales) à partir du 1^{er} janvier 2020 (taux de 1.15 au lieu de 1.10). Accord donné au Président de signer la convention avec l'Office du Tourisme pour une participation de 195 000.00 €. Maintien des enveloppes dédiées aux manifestations culturelles (24 000.00 €) et exceptionnelles (6 000.00 €). Maintien des tarifs de la piscine.

↳ Ressources humaines : projet de réorganisation des services pour anticiper le départ d'un directeur général adjoint. Délégation au Centre de gestion de la Loire pour négocier un contrat groupe à adhésion facultative.

↳ Tourisme : convention avec le Département concernant le pont cadre situé dans la RD482 qui est cédé au Département qui en assure l'entretien. Convention avec le Département d'entretien d'un an renouvelable pour le nettoyage de la voie verte inter communale, coût de 7 656.00 € pour la Communauté de communes.

↳ Social : agrément et convention pour les espaces de vie sociale. Convention avec l'AFR de Pouilly sous Charlieu pour une maison de service public portée par l'AFR du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2022 pour un coût de 11 000.00 € par an.

↳ Economie : subvention de 3 437.00 € au Café du centre à Lasgresle. Aide de 4 000.00 € maximum aux entreprises qui s'installent en Zones d'Activités pour aider aux raccordements (Télécommunication, électricité, gaz, eau potable) et 1 200.00 € pour le raccordement à la fibre optique. Vente d'une parcelle aux « 4 vents » à Belmont à la Société Bignon Dervaux d'une surface de 2 871 m².

↳ Déchets ménagers : réponse à appel d'offre CITEO (Eco emballages) avec deux scénarii.

↳ Divers : présentation par Jérémy LACROIX des actions ALECH2 (agence locale de l'énergie et du climat du département H2). La communauté de communes participe au financement de l'ALECH2 pour 17 350.00 € en 2019 (administrateur pour la communauté de communes : Marc LAPALLUS).

3/ Approbation des comptes de gestion des budgets communaux – exercice 2018

Les comptes de gestion de l'exercice 2018 des budgets annexes de l'assainissement, du site industriel de Briennon, du lotissement La Villatière et du budget communal ont été dressés par Madame la Comptable du Trésor public, Trésorière de la commune de Pouilly sous Charlieu.

Après s'être assuré que Madame la comptable du Trésor public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans leurs écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par Madame la comptable du Trésor public, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

4/ Approbation des comptes administratifs des budgets communaux – exercice 2018

Monsieur le Maire désigne M. Michel LAMARQUE, doyen de l'assemblée, pour présider le conseil municipal dans le cadre du vote des comptes administratifs. Les membres du conseil valide à l'unanimité cette désignation.

Monsieur le Maire donne alors la parole à Mme Nathalie LOUDOT, adjointe aux finances, pour la présentation des différents comptes administratifs.

Budget assainissement :

Le compte administratif a été contrôlé lors de la commission finances du 4 mars 2019. Les grandes lignes en sont retracées et le résultat en est le suivant :

	DEPENSE 2018	RECETTE 2018	RESULTAT EXERCICE 2018	RESULTAT CLOTURE 2017	RESULTAT CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	75 528.13	255 797.08	180 268.95	(-) 130 703.55	49 565.40
FONCTIONNEMENT	135 182.59	145 343.69	10 161.10	6 137.76 (*)	16 298.86

(*) 0 € a été affecté à la section d'investissement et sont donc inclus dans le montant des recettes de l'exercice 2018 de la section d'investissement.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré règlementairement de la salle du conseil municipal afin de laisser les membres du conseil municipal délibérer sur l'adoption du compte administratif, le conseil municipal, présidé par le

doyen des membres du conseil, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 du budget « assainissement ».

Budget du site industriel de Briennon :

Le compte administratif a été contrôlé lors de la commission finances du 4 mars 2019. Les grandes lignes en sont retracées et le résultat en est le suivant :

	DEPENSE 2018	RECETTE 2018	RESULTAT EXERCICE 2018	RESULTAT CLOTURE 2017	RESULTAT CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	0	0	0	77 967.48	77 967.48
FONCTIONNEMENT	50 294.44	61 064.32	10 769.88	26 204.02 (*)	36 973.90

(*) 0 € ont été affectés à la section d'investissement et sont donc inclus dans le montant des recettes de l'exercice 2018 de la section d'investissement.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré règlementairement de la salle du conseil municipal afin de laisser les membres du conseil municipal délibérer sur l'adoption du compte administratif, le conseil municipal, présidé par le doyen des membres du conseil, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 du budget du « site industriel de Briennon ».

Monsieur THORAL demande si l'entreprise CAT LAND occupe toujours les locaux.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative en ajoutant qu'après le départ des établissements GRIZARD la société CAT LAND a émis le souhait d'occuper une partie de l'établissement.

Budget de la Villatière :

Le compte administratif a été contrôlé lors de la commission finances du 4 mars 2019. Les grandes lignes en sont retracées et le résultat en est le suivant :

	DEPENSE 2018	RECETTE 2018	RESULTAT EXERCICE 2018	RESULTAT CLOTURE 2017	RESULTAT CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	36 766.00	30 125.78	(-) 6 550.22	(-) 30 031.78	(-) 36 582.00
FONCTIONNEMENT	184.00	36 766.00	36 582.00	30 176.26 (*)	36 726.48

(*) 30 031.78 € ont été affectés à la section d'investissement et sont donc inclus dans le montant des recettes de l'exercice 2018 de la section d'investissement.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré règlementairement de la salle du conseil municipal afin de laisser les membres du conseil municipal délibérer sur l'adoption du compte administratif, le conseil municipal, présidé par le doyen des membres du conseil, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 du budget « La Villatière ».

Il est confirmé la clôture de ce budget au 31 décembre 2018 avec reprise de l'actif, du passif et des résultats de fonctionnement et d'investissement par le budget communal 2019.

Budget communal :

Le compte administratif a été contrôlé lors de la commission des finances du 4 mars 2019. Les grandes lignes en sont retracées et le résultat en est le suivant :

	DEPENSE 2018	RECETTE 2018	RESULTAT EXERCICE 2018	RESULTAT CLOTURE 2017	RESULTAT CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	862 041.97	793 774.12	(-) 68 267.85	(-) 112 650.88	(-) 180 918.73
FONCTIONNEMENT	1 567 744.15	1 878 059.36	310 315.21	390 835.01 (*)	390 835.01

(*) 390 835.01 € ont été affectés à la section d'investissement et sont donc inclus dans le montant des recettes de l'exercice 2018 de la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 – charges à caractère général	346 392.76	013 – atténuations de charges	35 838.77
012 – charges de personnel	804 559.19	70 – produits des services	104 432.84
65 – autres charges gestion courantes	214 341.44	73 – impôts et taxes	1 078 721.61
66 – charges financières	71 272.51	74 – dotations et participations	493 624.82
67 – charges exceptionnelles	326.01	75 – autres produits gestion courante	78 171.66
042 – opérations d'ordre entre section	130 852.24	76 – produits financiers	3.63
		77 – produits exceptionnels	13 283.77
		042 – opérations d'ordre entre section	73 982.26
TOTAL	1 567 744.15		1 878 059.36
RESULTAT : 310 315.21			

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
192 – moins-value sur cession	73 982.26	088 – maison médicale	108 144.91
2111 – terrains nus	1 313.80	040 – transferts entre sections	130 852.24
16 – remboursements d'emprunt	162 856.47	041 – opération patrimoniale	1 313.80
204 – subventions d'équipement	39 351.93	10 – dotation, fonds divers et réserves	473 048.62
018 – gros travaux de voirie	60 328.08	1323 – subventions travaux	11 148.00
037 – acquisition matériel, mobilier	9 558.55	21578 – subvention matériel	34 008.52
038 – matériel bureau et informatique	1 776.00	086 – subventions travaux Région	29 053.02
041 – travaux bâtiments communaux	42 832.27	045 – subvention étude	6 205.01
045 – réserves foncières	900.00		
053 – travaux stade et camping	1 065.88		
065 – travaux bâtiment école	7 019.39		
075 – matériel transport	14 000.00		
083 – place	9 224.68		
086 – salle d'animation rurale	18 318.34		
088 – maison médicale	419 514.32		
TOTAL	862 041.97		793 774.12
RESULTAT : - 68 267.85			

Madame LOUDOT précise que la dépense réelle de charges de personnel est d'un montant de 716 370.00 € après recouvrement des mises à disposition de personnel et des remboursements pour les congés de maladie et des contrats aidés.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré règlementairement de la salle du conseil municipal afin de laisser les membres du conseil municipal délibérer sur l'adoption du compte administratif, le conseil municipal, présidé par le doyen des membres du conseil, adopte à la majorité (3 abstentions) le compte administratif de l'exercice 2018 du budget « communal ».

5/ Convention de mise à disposition d'un agent au profit de la commune de Charlieu

La Mairie de Charlieu demande de renouveler la mise à disposition de l'agent du service urbanisme à raison d'une demi-journée par semaine (4 heures), soit le vendredi après-midi de 13h00 à 17h00, pendant une durée de deux mois, soit du 18 mars 2019 au 17 mai 2019 inclus.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6/ Mutuelle des agents communaux : participation financière de la commune et mandatement du Centre de gestion de la Loire pour mener la procédure de mise en concurrence

La commune est adhérente aux conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire en santé et en prévoyance depuis 2013. Les conventions arrivent à échéance au 31 décembre 2019.

Le Centre de gestion va s'engager de nouveau dans une démarche de renouvellement afin de faire bénéficier toutes les collectivités de la Loire de nouvelles conventions de participation en matière de santé et de prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ainsi, le CDG42, pour le compte des collectivités du département qui l'auront mandaté, relance cette année la procédure de mise en concurrence.

Ce mandat n'engage pas définitivement la collectivité dans ce dispositif qui devra de nouveau délibérer pour contractualiser et matérialiser les choix lorsque les conventions de participation en santé et en prévoyance auront été retenues par le CDG. La collectivité validera lors de la contractualisation sa participation financière.

Monsieur le Maire propose de donner mandat au Centre de Gestion.

Après délibération le conseil municipal donne à l'unanimité mandat au Centre de gestion.

7/ Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire propose de valider le tableau des emplois communaux qui prend en compte les avancements de grade et les demandes de promotion interne. Pour 2019 deux avancements de grade : l'agent d'accueil de Rédacteur principal 2^{ème} classe à Rédacteur principal 1^{ère} classe et l'agent de la cantine, d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à adjoint technique principal 1^{ère} classe. Une proposition de promotion interne : l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à Agent de maîtrise.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le tableau des emplois ainsi modifié.

8/ Contrat avec le Département d'auto surveillance de la station du pont de la Loire et d'assistance technique de la station des Béluzes

Le contrat avec le Département de la Loire de Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) est arrivé à échéance le 31 décembre 2018. Le Département propose de le reconduire pour une durée de trois ans.

Les missions sont les suivantes :

- Auto surveillance de la station de traitement des eaux usées du pont de la Loire et du Déversoir d'orage n° 4,
- Assistance technique de la station de filtre planté de roseaux des Béluzes.

Le coût total annuel est de 1 134.68 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le contrat de renouvellement pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat.

9/ Validation des travaux de changement de câblage au stade de foot par le SIEL

Dans le cadre de sa compétence « Eclairage public », le SIEL a fait parvenir un devis concernant les travaux de changement de câblage au stade de foot.

Le montant total des travaux s'élève à 21 640.00 € HT. Le SIEL participe à hauteur de 5 %. Il reste à la charge de la commune la somme de 20 558.00 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la validation des travaux.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité les travaux précités et approuve le montant estimé.

Monsieur le Maire précise que le stade reste souvent éclairé alors qu'il est inoccupé.

Monsieur THORAL ajoute qu'un rappel pourrait être fait aux utilisateurs.

10/ Informations diverses

✎ Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il s'est rendu ce mardi 12 mars à une réunion en présence d'une représentante de la Région Auvergne Rhône-Alpes, laquelle est venue présenter le nouveau plan de subvention pour les trois ans à venir, à savoir :

- Subvention Bourg Centre : 100 000.00 € pour Charlieu et Pouilly sous Charlieu à répartir proportionnellement au nombre d'habitants,
- Subvention Contrat ruralité : attribuée aux communes de moins de 2 000 habitants,
- Subvention Contrat Ambition Région : le taux sera validé en septembre 2019, mais le montant total attribué pour la communauté de communes sera au moins égal à 1 510 000.00 € (montant attribué lors du précédent plan). La répartition entre les communes de Charlieu Belmont Communauté et de la communauté de communes s'effectuera selon un pourcentage commun.

✎ Monsieur THORAL intervient : « Le Grand Débat National : Il a eu lieu dans notre commune. Ce fut un peu le service minimum. Je pense que la répartition en quatre thèmes aurait permis de mieux cerner les attentes dans ces différents domaines.

En ce qui concerne la transition écologique il me semble que la Communauté de communes aurait pu se mobiliser sur cette problématique et organiser un débat communautaire sur une, deux ou trois communes du territoire.

Panneaux photovoltaïques : lorsque j'avais évoqué la possibilité d'en installer sur le toit de la future maison pluridisciplinaire, il m'a été répondu que le S.I.E.L n'aidait maintenant que l'installation avec consommation directe dans le bâtiment. Il se trouve qu'hier j'ai appelé un responsable de ce syndicat qui a démenti cette façon de voir. Il est toujours possible d'installer pour les communes des panneaux avec vente directe à E.D.F. Le taux de retour sur investissement se situe entre 13 et 14 ans et peut bénéficier d'une petite subvention de la région. Si nous avons raté le coche de la maison médicale, il est toujours possible de nous rattraper sur le toit de la salle des fêtes. Je ne sais pas comment est assuré ce bâtiment, mais si un phénomène climatique majeur (grêle, tempête) se produisait, je ne sais comment seraient indemnisés les dégâts par les assurances, sachant que la dernière réfection du toit doit dater de 1977 ».

Monsieur le Maire répond sur le sujet des panneaux photovoltaïques en précisant que la production d'électricité n'est pas stockable. La partie vendue à EDF l'est au prix de 10 cts le KWh alors qu'elle est ensuite revendue à la commune

pour ses besoins au prix de 17 cts. De plus, le prix de 10 cts est figé pendant 25 ans alors que le prix de revente peut évoluer.

Madame LOUDOT précise que sur le point des assurances, la MAÏF Collectivités, assureur des bâtiments communaux depuis le 1^{er} janvier 2019, prend en charge la totalité des réparations pour des dégâts touchant les toitures.

Monsieur BILLARD revient sur les panneaux photovoltaïques qui pourraient être posés sur le toit de la salle des fêtes et précise que le SIEL considère que la surface sur le versant sud n'est pas assez importante.

Monsieur THORAL intervient : « Groupe scolaire : à la réunion de décembre dernier, avait été présenté un premier devis concernant la réfection des panneaux bois des murs du groupe scolaire. Nous étions dans l'attente d'autres devis et d'une éventuelle discussion pour choisir la solution technique et esthétique la plus adéquate. Selon Claude Pouget et Michel Lamarque que je remercie de leur information, il semble qu'une autre décision ait déjà été prise. Nous ne la partageons pas et souhaitons qu'une discussion s'instaure au sein du Conseil tant sur la technique que sur l'esthétique. Nous pensons qu'une résine, telle que celle utilisée sur une partie de la maison pluridisciplinaire, pourrait convenir ».

Monsieur le Maire répond que le choix des plaques en aluminium s'est fait par mesure d'économie.

Monsieur POUJET estime le coût pour l'ensemble de l'école à environ 1 000.00 € HT de matériaux, les travaux étant assurés par les services techniques.

Monsieur le Maire ajoute que les panneaux sont très abimés par manque d'entretien et qu'une solution pérenne et esthétique avait été recherchée en plus d'une solution économique.

↳ Monsieur THORAL demande si la commune a un représentant à la commission « petite enfance » de la Communauté de communes.

Monsieur le Maire répond qu'il est ce représentant.

↳ Monsieur le Maire rappelle qu'une cérémonie aura lieu ce dimanche 17 mars au monument aux morts pour commémorer le cessez-le-feu de la guerre d'Algérie.

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 21h25.

La date du prochain conseil municipal sera communiquée ultérieurement.